- CCAS DE GEVEZE -

DÉLIBÉRATION

Conseil d'Administration du 12 mai 2026

Envoyé en préfecture le 08/07/2026
Reçu en préfecture le 08/07/2026
Publié le
ID : 035-213501208-20260512-DELIB4_26-DE

La séance est ouverte à 18 h 30

Présents : Mr CHAUVIN Benoît, Mme TENDIK Nathalie, Mr FOUVILLE Thierry, Mme GUIHARD Andrée, Mme DY Christine, Mme SAUVEE Stéphanie, Mme PAUTONNIER Léonie, Mme TONDEUX Madeleine, Mme LAMBARD Marie-Jeanne, Mme THOUVENOT Françoise, Mme HUBLOT Marie-Dominique, Mme REGNAULT Marie-Thérèse, Mme CRUTEL Maryannick.

Absents : Mme CHEVRIER Anne-Charlotte
Mme LAFON Christine

Procuration de vote et Mandataire : Mme LAFON Christine à Mme TENDIK Nathalie.

Secrétaire de Séance : Mme Léonie PAUTONNIER.

****

N° 04/26

DELEGATIONS A MR LE PRESIDENT

Il est proposé de donner mandat à Mr le Président, et en cas d'empêchement à Mr ou Mme le ou la Vice-Président(e) et à Mr ou Mme le ou la vice-président(e) délégué pour :

- Attribuer des aides facultatives en urgence dans les conditions définies dans le règlement des aides mis en place par le conseil d'administration.
- La conclusion et la révision des contrats de louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans.
- La conclusion de contrat d'assurance
- La création des régies comptables nécessaires au fonctionnement du CCAS et des services qu'il gère
- La fixation des rémunérations et le règlement des frais et honoraires des avocats, notaires, commissaire de justice et experts.
- L'exercice au nom du CCAS des actions en justice ou la défense du centre dans les actions intentées contre lui, dans les cas définis par le conseil d'administration
- La délivrance, le refus et la résiliation des élections de domicile.

Mr le Président, Mme la Vice-Présidente, Mr le vice-président délégué devront en rendre compte à chaque réunion du CCAS.

Question : « Donnez-vous mandat à Mr le Président ou en cas d'empêchement à Mme la Vice-Présidente et à Mr le Vice-Président délégué pour exercer ces missions ? »

Après débat : Oui : 14 Non : 0 Abstention : 0

MAIRIE
CENTRE COMMUNAL d'ACTION SOCIALE
GEVEZE

Pour copie conforme.
Le Président,
Benoît CHAUVIN.